

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2020

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2020

Sous-préfecture d'Argenteuil
- 6 FEV. 2020
ARRIVEE

OBSERVATIONS GENERALES

Ce projet de Budget Primitif 2020 est élaboré dans un contexte national conditionné par la loi de programmation pour les années 2018 à 2022.

Ce budget intègre les directives et les principes qui ont fait l'objet du débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) tenu en séance du conseil municipal du 05 décembre dernier, rapport qui reprend, conformément aux obligations de la loi NOTRe, les éléments de réflexion, de détails et de justificatifs pour les points principaux qui ne feront pas l'objet d'une nouvelle reprise dans la présente note.

Ce budget voté avant les échéances électorales de mars 2020 ne reprendra pas les résultats par anticipation du compte administratif 2019. C'est un budget primitif permettant d'assurer la continuité des services municipaux. Seules des enveloppes en investissement seront soumises au vote du conseil municipal afin également de maintenir en cas de besoin l'entretien du patrimoine communal.

Le cumul des sections de fonctionnement et d'investissement représente un budget total de 10 351 715.86 €

Il n'y aura pas d'inscription d'autofinancement au budget primitif, selon les projets déterminés par le nouveau conseil municipal un budget supplémentaire reprenant les résultats du CA 2019 sera adopté en juin prochain.

LES RATIOS :

Le comparatif des ratios lors du vote du budget primitif ne pourra être représentatif de la réalité car tous les crédits en investissement n'auront pas été inscrits et la reprise des résultats du CA 2019 n'aura pas été effectuée. Les crédits en fonctionnement ont quant à eux été inscrits pour toute l'année 2020.

INFORMATIONS FINANCIERES/RATIOS	VALEURS BUDGET	VALEURS BUDGET	MOYENNES DE LA
	2019 Population INSEE (7 148)	2020 Population INSEE (7 373)	STRATE (source DGCL 2018)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 297 €	1 255 €	1029 €
Produit des impositions directes/population	550 €	549 €	488 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 429 €	1 277 €	1 171 €
Dépenses d'équipement brut/population	831 €	65 €	320 €
Encours de la dette/population	740 €	715 €	844 €
DGF/population	200 €	198 €	152 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	53.97%	55.99 %	56.46 %

Sous-préfecture d'Argenteuil

- 6 FEV. 2020

ARRIVEE

POTENTIEL FINANCIER :

Le potentiel financier est un indicateur de richesse théorique d'une collectivité. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal, auquel est ajouté la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue sur l'année par la commune. Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables d'une collectivité. En effet, outre la capacité de la collectivité à mobiliser des ressources fiscales (potentiel fiscal) s'ajoute la richesse tirée par ces collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente, et qui sont un élément essentiel pour équilibrer leur budget.

Le potentiel financier de la commune de Bessancourt selon les données DGCL 2018 est de 862 €/habitant contre 1 006 €/habitant pour la moyenne de la strate. Le prélèvement opéré depuis la mise en œuvre du pacte de confiance et de responsabilité en 2014 au niveau de la DGF ainsi que le comptage INSEE continuent à impacter Bessancourt.

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement d'un montant de 9 417 515.86 € (*contre 12 205 404.84 € en 2019*) est en diminution du fait de la non reprise des résultats du CA 2019 par anticipation et de la participation de l'aménageur en 2019 pour la construction de l'école Simone Veil. Les recettes fiscales continuent à évoluer favorablement depuis 2 années.

A / RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement à hauteur de 9 417 515.86 €

Le détail par chapitre s'établit comme suit :

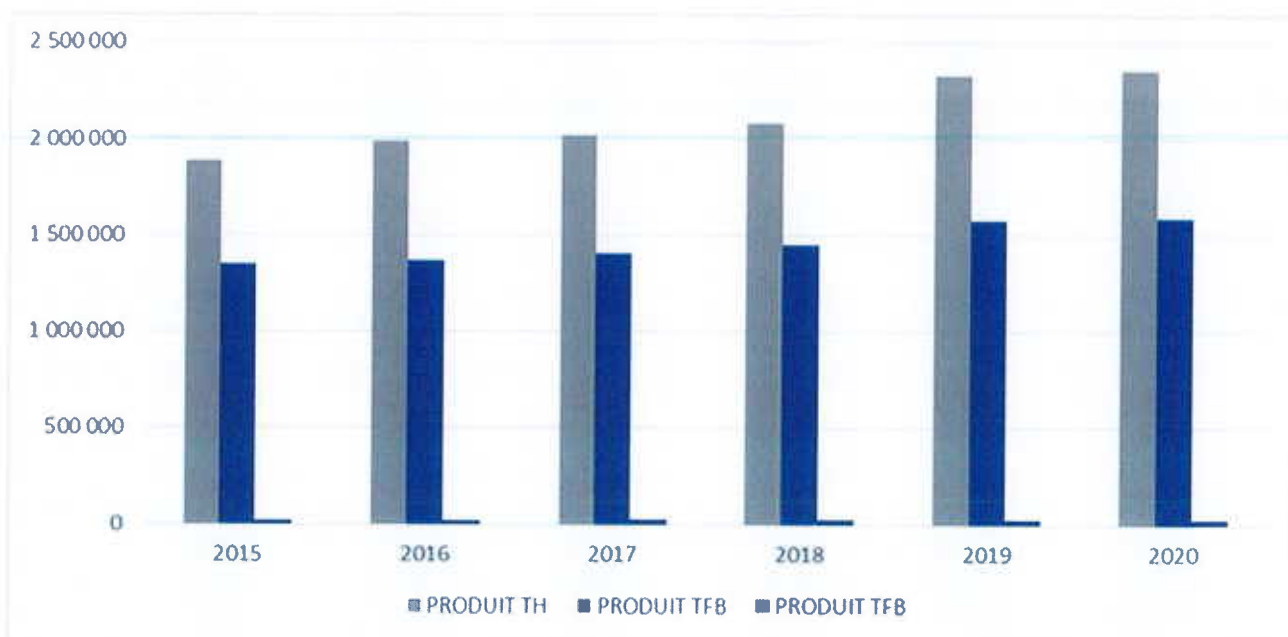
Chapitre nature	Compte budgétaire	BP 2019	BP 2020	VARIATION % BP 2020/BP 2019
013 - Atténuation de charges	6419 - Remb. rémunérations de personnel	90 000 €	90 000 €	0,00%
	6459 - remboursement sur charges sécurité sociale	1 000 €	1 000 €	0,00%
Total 013 - Atténuation de charges		91 000 €	91 000 €	0,00%
70 - Produits des services	70311 - Concessions dans les cimetières	6 000 €	6 000 €	0,00%
	70312 - Redevances funéraires	2 000 €	2 000 €	0,00%
	70328 - Autres droits de stationnement	3 000 €	3 000 €	0,00%
	7062 - Redev. services à car. culturel	5 000 €	5 000 €	0,00%
	70632 - Redev. services à car. de loisirs	66 900 €	66 900 €	0,00%
	7066 - Redev. services à car. social	180 300 €	193 300 €	7,21%
	7067 - Red. serv. périscolaires et ens.	531 000 €	589 610 €	11,04%
	70688 - Autres prestations de services	15 000 €	15 000 €	0,00%
Total 70 - Produits des services		809 200 €	880 809,86 €	8,85%
73 - Impôts et taxes	73111 - Contributions directes (TH/TF/CFE)	3 932 000 €	4 050 000 €	3,00%
	73211 - Attribution compensation interco	620 000 €	620 000 €	0,00%
	73212 Dotation de solidarité communautaire	122 332 €	122 400 €	0,06%
	7325 - FSRIF	390 000 €	420 000 €	7,69%
	7343 - Taxe pylônes électriques	18 000 €	18 000 €	0,00%
	7351 - Taxe sur l'électricité	55 000 €	60 000 €	9,09%
	7381 - Taxe add. droits de mutation	360 000 €	360 000 €	0,00%

Total 73 - Impôts et taxes		5 497 332 €	5 650 400 €	2,78%
74 - Dotations et participations				
	7411 - Dotation forfaitaire	1 200 000 €	1 214 600 €	1,22%
	74121 - DSR	99 000 €	99 000 €	0,00%
	74127 - DNP	135 000 €	143 000 €	5,93%
	744- FCTVA récup		29 000 €	
	745 - DSI	2 500 €	2 500 €	0,00%
	7461 - DGD Urba	3 800 €	3 800 €	0,00%
	74712 - Emplois aidés	60 000 €	60 000 €	0,00%
	7473 - Subv.département	31 000 €	46 000 €	48,39%
	7478 - Autres organismes	759 900 €	859 900 €	13,16%
	74832 - Attribution FDTP	150 000 €	150 000 €	0,00%
	74834 - Attribution exo TF	2 676 €	2 700 €	0,90%
	74835 - Attribution exo TH	110 146 €	109 406 €	-0,67%
	7488 - Participation GPA	1 200 000 €		-100,00%
Total 74 - Dotations et participations		3 754 022 €	2 719 906 €	-27,55%
75 - Autres produits gestion courant				
	752 - Revenus des immeubles	30 000 €	40 000 €	33,33%
	757 - Redev.fermiers,cessionn.	10 000 €	10 000 €	0,00%
Total 75 - Autres produits gestion courant		40 000 €	50 000 €	25,00%
	773 - Mandats annulés (exerc. Antérieur)	10 000 €	10 000 €	0,00%
	7788 - divers reversement	10 000 €	15 400 €	54,00%
Total 77 - Produits exceptionnels		20 000,00 €	25 400,00 €	27,00%
002	Excédent reporté 2018	1 993 850,84 €		-100,00%
TOTAL GENERAL		12 205 404,84 €	9 417 515,86 €	-22,84%

□ **Les impôts directs et taxes (Chapitre 73) sont estimés à 5 650 400 €** contre 5 497 332 € pour le BP 2019. Les bases fiscales étant connues que déduit mars une estimation + 3% a été appliquée pour les impôts locaux.

a) **Les taxes locales s'élèvent à 4 050 000 €**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
BASES TH	9 745 000	10 280 000	10 440 000	10 532 520	11 773 000	11 902 503
TAUX TH	19,36%	19,36%	19,36%	19,80%	19,80%	19,80%
PRODUIT TH	1 886 632	1 990 208	2 021 184	2 085 439	2 331 054	2 356 696
EVOLUTION TH		5,49%	1,56%	3,18%	11,78%	1,10%
BASES TFB	6 134 000	6 231 000	6 405 000	6 462 645	7 014 000	7 091 154
BASES TFB	21,96%	21,96%	21,96%	22,46%	22,47%	22,47%
PRODUIT TFB	1 347 026	1 368 328	1 406 538	1 451 510	1 576 046	1 593 382
EVOLUTION TH		1,56%	2,72%	3,10%	7,90%	
BASES TFNB	37 500	40 900	55 400	55 899	54 100	54 695
TAUX TFNB	47,70%	47,70%	47,70%	48,79%	48,79%	48,79%
PRODUIT TFB	17 888	19 509	26 426	27 273	26 395	26 686
EVOLUTION TH		8,31%	26,17%	3,11%	-3,32%	1,09%



b) La prévision de l'**attribution de Compensation (A.C.)** s'élève à **620 000 euros** pour 2020. Depuis l'entrée à la communauté d'agglomération l'AC a diminué suivant les différents transferts de compétences intervenus (Eclairage public, sorties piscine, assainissement etc...)

Bessancourt	2020	2019	2018	2017	2016	2015
A.C	620 000 €	620 000 €	623 000 €	711 000 €	705 405 €	956 827 €

c) La **Dotation de Solidarité Communautaire (D.S.C.)** a été maintenue et évaluée à 122 400 € pour 2020.

Bessancourt	2020	2019	2018	2017	2016	2015
D.S.C	122 400 €	122 332 €	126 000	135 934 €	134 950.27 €	160 560 €

Pour ce qui concerne les autres recettes, elles n'appellent pas d'observations particulières car elles demeurent stables.

➤ **Les dotations et participations (Chapitre 74) passent à 2 719 906 € en 2020 contre 4 456 500 € en 2019**, soit une diminution due à la participation de GPA pour la construction de l'école correspondant au versement du solde en 2019. La Ville a retenu les critères fixés par la Loi de Finances de l'an passé pour ce qui concerne le calcul de la dotation forfaitaire de la D.G.F. (*composantes population et écrêtement*). Elle devrait être en légère hausse compte tenu du nouveau chiffre de l'INSEE pour 2020 soit 7 373 habitants.

Bessancourt	2015	2016	2017	2018	2019	Prévisionnel 2020
D.G.F.	1 414 197 €	1 252 609 €	1 173 690 €	1 170 000 €	1 200 000 €	1 214 600 €

Pour ce qui concerne les autres recettes, elles n'appellent pas d'observations particulières car elles demeurent stables.

➤ **Les produits des services (Chapitre 70), qui s'élèvent à 880 809.86 euros** en hausse suite à l'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires et accueil de loisirs suite à l'arrivée des nouveaux habitants.

➤ Concernant les **autres recettes réelles et les opérations d'ordre**, celles-ci n'appellent pas d'observations particulières.

B / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

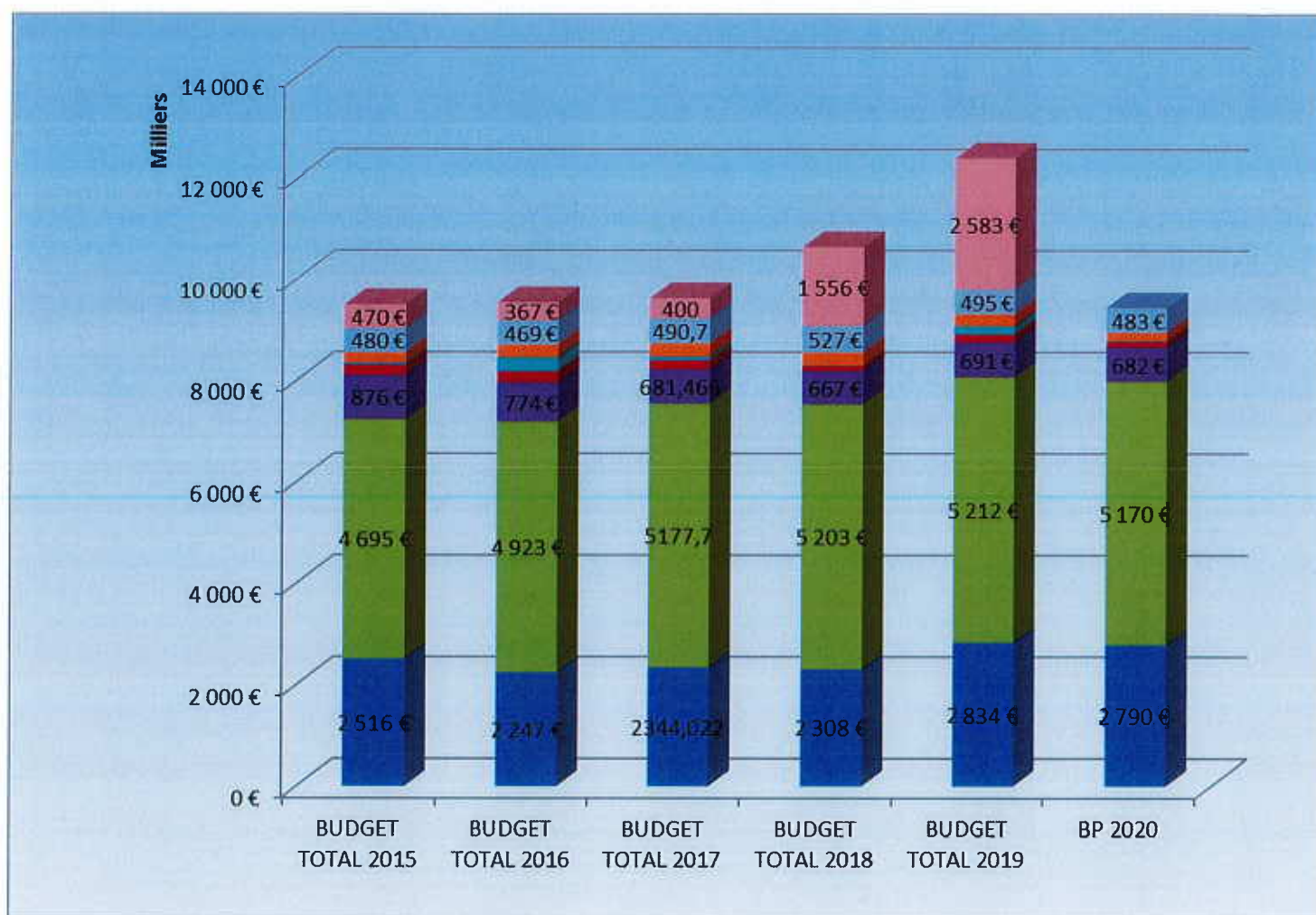
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **9 417 515.86 €**

De nouvelles orientations politiques seront présentées par la nouvelle équipe municipale après les élections de mars 2020.

L'objectif fixé en dépenses de fonctionnement dans le rapport d'orientations budgétaires a été de reprendre les crédits alloués à chacun des secteurs sur l'exercice 2019 et de rajouter l'inflation de 2019.

Ces dépenses s'établissent comme suit par chapitre :

CHAPITRES	BUDGET TOTAL	
	2019	BP 2020
011 Charges à caractère générales	2 833 925 €	2 789 560,00 €
012 Charges de personnel	5 212 100 €	5 170 472,00 €
65 Autres charges de gestion courante	691 145 €	682 374,00 €
66 Charges financières	161 121 €	110 900,00 €
67 Charges exceptionnelles	161 100 €	19 000,00 €
042 Opérations d'ordre	232 000 €	162 209,86 €
014 Atténuation de produits	495 000 €	483 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	2 583 104 €	
	12 369 495,29 €	9 417 515,86 €



➤ **Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 2 789 560 €**, elles connaissent une augmentation de 1.22 % par rapport au budget réalisé en 2019 (2 755 858 €). Soit l'augmentation prévisionnelle annoncée dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2020 et relative aux réactualisation des différents marchés.

➤ **Les charges de personnel (Chapitre 012) sont prévues pour un montant de 5 170 472 €** contre 5 189 730 € de réalisé en 2019 soit une stabilité des dépenses de personnel. L'impact des évolutions de carrières ont été prises en compte (départs, recrutements, mobilité)... Les charges de personnel correspondent à un effectif budgétaire prévisionnel au 01/01/20120 en ETP de 140 emplois permanents, dont 96 titulaires et 44 non titulaires. Le ratio des dépenses de personnel s'élève à **55.99 %** des Dépenses Réelles de Fonctionnement, contre **53.97 %** pour le BP 2019.

➤ **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) et charges exceptionnelles (chapitre 67) représentent 701 374 €**

Des subventions aux associations sont attribuées selon la liste ci-dessous :

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
657362	657362	subvention CCAS	ADMINISTRATIONS CCAS	Etablissement de droit public	300 000,00
6574	6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ASSO VOLLEYBALL TAVERNY/SAINT LEU	Association	200,00
6574	6574	SUBVENTION SEJOUR TOKYO	ADMINISTRATIONS COLLEGE MAUBUISSON	Etat	3 000,00
6574	6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	ASSO PARENTS INDEPENDANTS BESSANCOURT LAMARTINE	Association	250,00
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 PRIM SIMONE VEIL	Association	4 814,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO LES BISOUDOUX	Association	500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO OLYMPIQUE CYCLISTE VAL D'OISE	Association	3 700,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT	Association	9 500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO FB2M HANDBALL	Association	4 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO TENNIS CLUB BESSANCOURT	Association	1 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO PETANQUE DE BESSANCOURT	Association	150,00

6574	6574	subvention aux associations	ASSO RANDORI CLUB BESSANCOURT	Association	2 500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO SOUVENIR FRANCAIS	Association	300,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ASAB	Association	900,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO AEPB TENNIS DE TABLE	Association	1 500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ASSOC A COEUR JOIE	Association	350,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ASB BASKET	Association	4 500,00
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 COOP SCOL	Association	9 754,00
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	2061 ASSO OCCE 95 COOP SCOL	Association	9 260,00
6574	6574	subvention aux associations	2060 ASSO ACPG CATM TOE BESSANCOURT	Association	300,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ACADEMIE DE BOXE FRANCAISE DE BESSANCOURT	Association	500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO COSMOPOLITAN CLUB TAVERNY	Association	800,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO AVENIR CYCLISTE BESSANCOURT	Association	200,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ASSOC SPORTIVE	Association	1 500,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO BADMINTON CLUB BESSANCOURTOIS	Association	1 500,00

6574	6574	subvention aux associations	ASSO CLUB DE L'AMITIE	Association	800,00
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 COOP SCOL	Association	5 460,00
6574	6574	Subvention projets pédagogiques	ASSO OCCE 95 COOP SCOL	Association	5 536,00
6574	6574	subvention aux associations	1046 ASSO ASSOC DES FAMILLES	Association	1 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO ASSOC DU PERSONNEL	Association	5 000,00
6574	6574	subvention aux associations	ASSO GRAIND	Association	8 000,00
6574	6574	BASKET FREPILLON MERY MERIEL	ASSO BASKET CLUB DE FREPILLON MERIEL	Association	500,00
6574	6574	SUBVENTION FESTIVAL METAL	ASSO HORNS OF DESOLATION	Association	1 000,00

➤ **Les charges financières (chapitre 66) représentent 110 900 €**

➤ **Les atténuations de produits (chapitre 014) s'élèvent à 483 000 €**, une légère diminution car la Ville n'a plus à s'acquitter de la taxe dans le cadre de la loi SRU.

➤ **Les opérations d'ordre comprennent essentiellement la dotation aux amortissements pour 162 209.86 euros**, enveloppe en diminution par rapport à 2019 (232 000 €)

Comme déjà précisé dans le Rapport d'Orientation Budgétaire adopté en février dernier, le tableau ci-dessous présente pour les principaux services la variation entre le BP2020 et celui de 2019.

Pour rappel il y a :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	BP 2019	BP 2020
RESSOURCES HUMAINES	5 268 900 €	5 420 272 €
011 Charges à caractère générales	130 000 €	130 000 €
012 Charges de personnel	4 980 100 €	5 145 472 €
65 Autres charges de gestion courante	144 800 €	144 800 €
67 Charges exceptionnelles	14 000 €	
FORMATION	25 000 €	25 000 €
011 Charges à caractère générales	25 000 €	25 000 €
FINANCES	186 000 €	186 000 €
011 Charges à caractère générales	70 000 €	70 000 €
65 Autres charges de gestion courante	116 000 €	116 000 €
INFORMATIQUE	175 000 €	175 000 €
011 Charges à caractère générales	175 000 €	175 000 €
OPERATIONS NON VENTILABLES DONT :	3 835 135 €	785 109.86 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 700 000 €	0 €
022 - Dépenses imprévues	223 214 €	0 €
65 Autres charges de gestion courante	10 000 €	10 000 €
6541 - Créances admises en non-valeur	10 000 €	10 000 €
66 Charges financières	154 921 €	110 900 €
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	120 000 €	110 000 €
66112 - Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus	34921 €	-4 100 €
6615 - Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs		5 000 €
67 Charges exceptionnelles	20 000 €	19 000 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000 €	13 000 €
678 Autres	10 000 €	6 000 €
042 Opérations d'ordre	232 000 €	162 209.86 €
6811 - Dotations aux amort, des immos incorporelles et corporelles	232 000 €	162 209.86 €
014 Atténuation de produits	495 000 €	483 000 €
739115 - Prélèvement au titre loi SRU	12 000 €	0 €
73921 - Reversements sur FNGIR	462 000 €	462 000 €
73923 - Reversements sur FPIC	21 000 €	21 000 €

ADMINISTRATION GENERALE		
AFFAIRE GENERALE	34 000 €	128 300 €
011 Charges à caractère générales	34 000 €	122 300 €
65 Autres charges de gestion courante		6 000 €
ETAT CIVIL	15 000 €	18 950 €
011 Charges à caractère générales	15 000 €	18 950 €
COMMUNICATION	40 000 €	50 000 €
011 Charges à caractère générales	40 000 €	50 000 €
POLICE MUNICIPALE	52 000 €	68 300 €
011 Charges à caractère générales	50 000 €	65 700 €
65 Autres charges de gestion courante	2 000 €	2 600 €
POLE PROJET EDUCATIF SECTEUR ENFANCE		
SCOLAIRE	540 000 €	670 706 €
011 Charges à caractère générales	511 000 €	635 882 €
65 Autres charges de gestion courante	29 000 €	34 824 €
CENTRES VACANCES	70 000 €	65 000 €
011 Charges à caractère générales	70 000 €	65 000 €
CENTRES DE LOISIRS	27 000 €	57 400 €
011 Charges à caractère générales	27 000 €	57 400 €
POLE JEUNESSE/SPORT/ASSOCIATIONS		
SPORTS	40 000 €	66 950 €
011 Charges à caractère générales	37 000 €	63 800 €
65 Autres charges de gestion courante	3 000 €	3 150 €
JEUNESSE	20 000 €	20 000 €
011 Charges à caractère générales	20 000 €	20 000 €
VIE ASSOCIATIVE	51 000 €	65 000 €
011 Charges à caractère générales	1 000 €	
65 Autres charges de gestion courante	50 000 €	65 000 €
POLE CULTUREL		
CULTURE	95 000 €	159 567 €
011 Charges à caractère générales	87 200 €	134 567 €
012 Charges de personnel	7 800 €	25 000 €
BIBLIOTHEQUE	35 000 €	41 238 €
011 Charges à caractère générales	35 000 €	41 238 €
FETES ET CEREMONIES	40 000 €	40 000 €
011 Charges à caractère générales	40 000 €	40 000 €
POLE AMENAGEMENT URBAIN ET PATRIMOINE COMMUNAL		
BATIMENTS	580 000 €	481 150 €
011 Charges à caractère générales	580 000 €	481 150 €
CTM - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	35 000 €	35 000 €
011 Charges à caractère générales	35 000 €	35 000 €
EIA - EAU INCENDIE ASSAINISSEMENT	10 000 €	11 384 €
011 Charges à caractère générales	10 000 €	11 384 €
ESPACES PUBLICS	120 000 €	98 000 €
011 Charges à caractère générales	120 000 €	98 000 €
ENVIRONNEMENT	100 000 €	225 300 €
011 Charges à caractère générales	100 000 €	225 300 €
VEHICULES	55 000 €	55 000 €
011 Charges à caractère générales	55 000 €	55 000 €
URBA - URBANISME	50 000 €	69 000 €
011 Charges à caractère générales	50 000 €	69 000 €
POLE PROJET EDUCATIF SECTEUR PETITE ENFANCE		
MAISON PETITE ENFANCE	26 000 €	41 510 €
011 Charges à caractère générales	26 000 €	41 510 €
PMI	5 150 €	5 339 €

011 Charges à caractère générales	5 150 €	5 339 €
POLE SOLIDARITE		
SUBVENTION CCAS	300 000 €	300 000 €
65 Autres charges de gestion courante	300 000 €	300 000 €

Les investissements sur le prochain mandat n'étant pas encore déterminés, il n'y a pas d'inscription lors du vote du BP 2020 d'un prélèvement de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement. L'autofinancement prévisionnel sera inscrit lors du vote du budget supplémentaire 2020 en juin prochain avec la reprise des résultats du compte administratif 2019.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

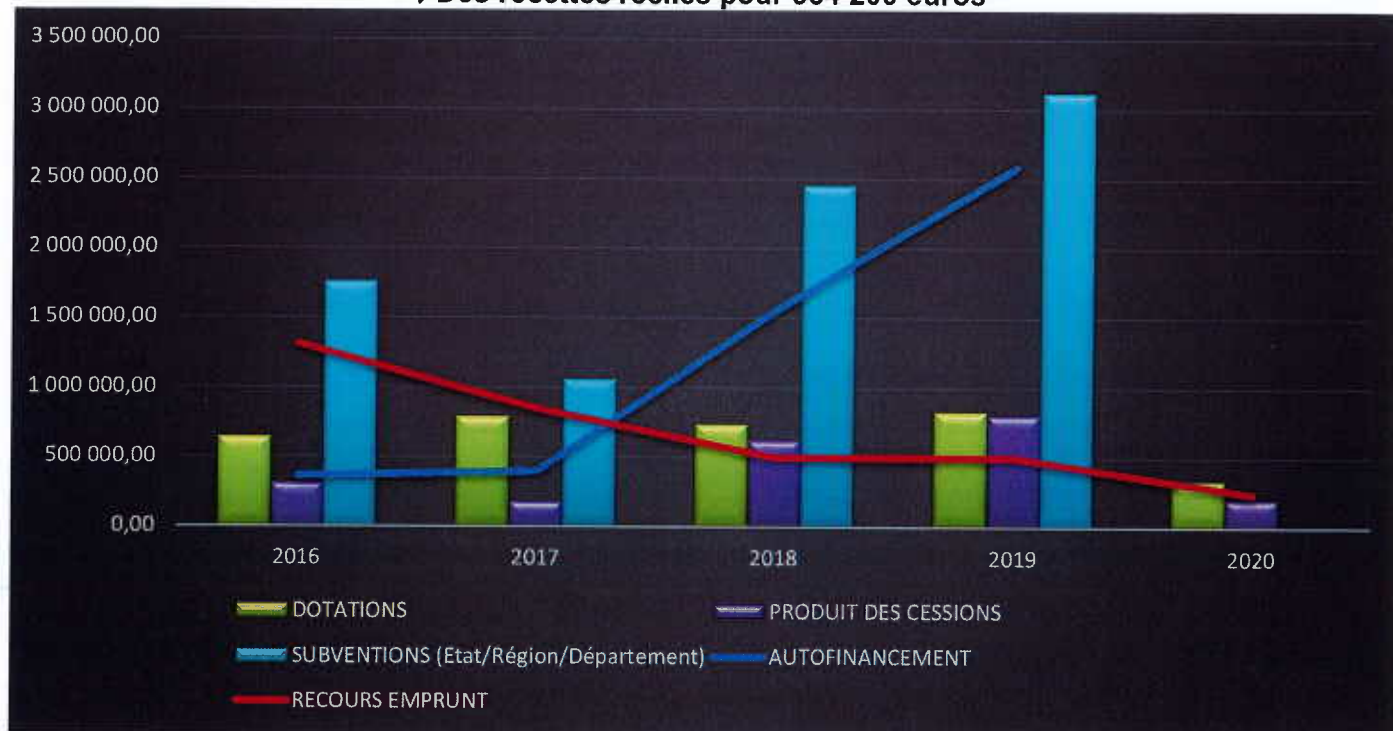
La section d'investissement s'élève à **934 200 €**

A / RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'établissent à **934 200 euros** suivant le détail par chapitre ci-dessous :

Chapitre nature	Compte budgétaire	BP 2019	BP 2020
021 - Virement de la section de fonct.	021 - Virement de la section de fonct	2 700 000,00 €	
Total 021 - Virement de la section de fonct.		2 700 000,00 €	0,00 €
10 - Dotations Fonds divers Réserves	10222 - FCTVA	120 000,00 €	230 600,00 €
	10226 - Taxe aménagement	200 000,00 €	100 000,00 €
	1068 - Réserves	506 348,65 €	
Total 10 - Dotations Fonds divers Réserves		826 348,65 €	330 600,00 €
13 - Subventions d'investissement	1321 - Etat	510 000,00 €	
	1322 - Régions	1 666 245,80 €	
	1323 - départements	41 107,05 €	
	1328 - Autres	6 375,00 €	
	1341 - DETR	30 531,80 €	
Total 13 - Subventions d'investissement		2 254 259,65 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1641 - Emprunts en euros	681 100,78 €	241 390,14 €
Total 16 - Emprunts et dettes assimilées		681 100,78 €	241 390,14 €
Total 040 - Opérations d'ordre entre sections		232 000,00 €	162 209,86 €
Total 024 - Produit des cessions	Vente parcelles	802 000,00 €	200 000,00 €
TOTAL GENERAL		7 495 709,08 €	934 200,00 €

⇒ Des recettes réelles pour 934 200 euros



Les dotations 330 600 euros (chapitre 10), une hausse du FCTVA suite à la récupération d'une partie des investissements réalisés en 2018 pour la construction de l'école Simone Veil.

- **Chapitre 16 recours à l'emprunt pour lequel sont inscrits 241 390.14 €** et qui seront réajustés à en fonction des recettes attendues et des dépenses à inscrire lors du vote du budget supplémentaire 2020.
- **Les produits des cessions d'immobilisations pour 200 000 €** et relatives à la vente de parcelles dont l'estimation des domaines a été établie fin 2017

⇒ Des recettes d'ordre pour 162 209.86 euros correspondantes aux amortissements

B / DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'établissent à 934 200 euros

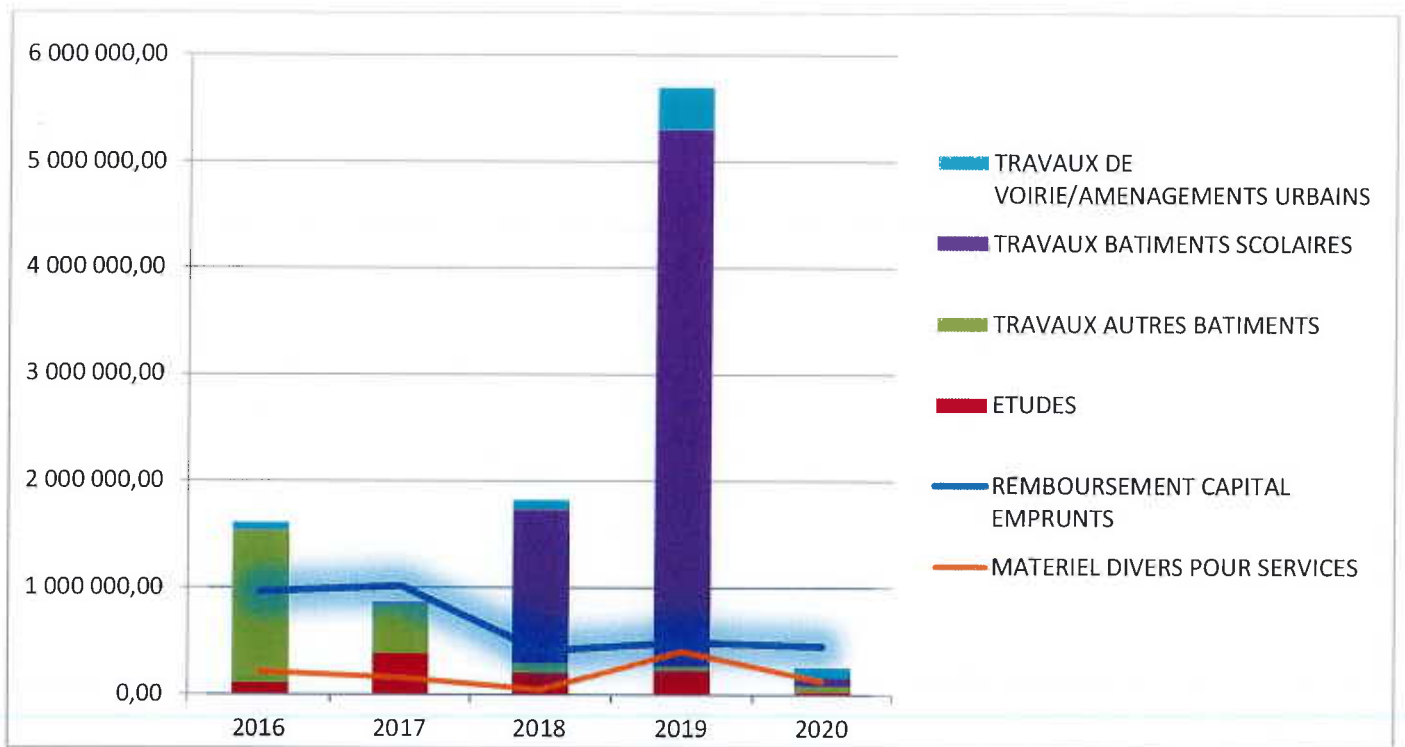
Pour chaque chapitre des enveloppes ont été attribuées afin d'assurer d'éventuels travaux à intervenir avant le vote du budget supplémentaire.

La répartition par chapitre est la suivante :

Chapitre nature	Compte budgétaire	BP 2019	BP 2020
001 - Déficit reporté	001 - Déficit reporté	1 034 563,11 €	
Total 001 - déficit reporté		1 034 563,11 €	0,00 €
16 - Remboursement d'emprunts	1641 - Emprunts en euros	520 000,00 €	453 000,00 €
Total 16 - Remboursement d'emprunts		520 000,00 €	453 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	202 - Frais doc urbanisme	31 360,88 €	20 000,00 €

	2031 - Frais d'études	504 157,89 €	30 000,00 €
	2051 - Concessions et droits simil.	51 204,00 €	20 000,00 €
Total 20 - Immobilisations incorporelles		586 722,77 €	70 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles			
	2115 - Terrains bâtis	489 262,26 €	
	2121 - Plantations d'arbres	70 000,00 €	70 000,00 €
	2128 - Autres agencements	135 715,80 €	
	21312 - Bâtiments scolaires	3 959 046,14 €	80 000,00 €
	21318 - Autres bâtiments publics	60 968,00 €	50 000,00 €
	2151 - Réseaux de voirie	180 000,00 €	50 000,00 €
	2152 - Installations de voirie	50 000,00 €	40 000,00 €
	21534 - Réseaux d'électrification	17 000,00 €	
	21568 - Matériel d'incendie	10 000,00 €	
	2161 - Œuvre d'art	60 000,00 €	
	2182 - véhicules	47 000,00 €	20 000,00 €
	2183 - Matériel de bureau et info.	95 000,00 €	30 000,00 €
	2184 - Mobilier	77 500,00 €	19 200,00 €
	2188 - Autres immo corporelles	102 931,00 €	52 000,00 €
Total 21 - Immo. corporelles		5 354 423,20 €	411 200,00 €
TOTAL GENERAL		7 495 709,08 €	934 200,00 €

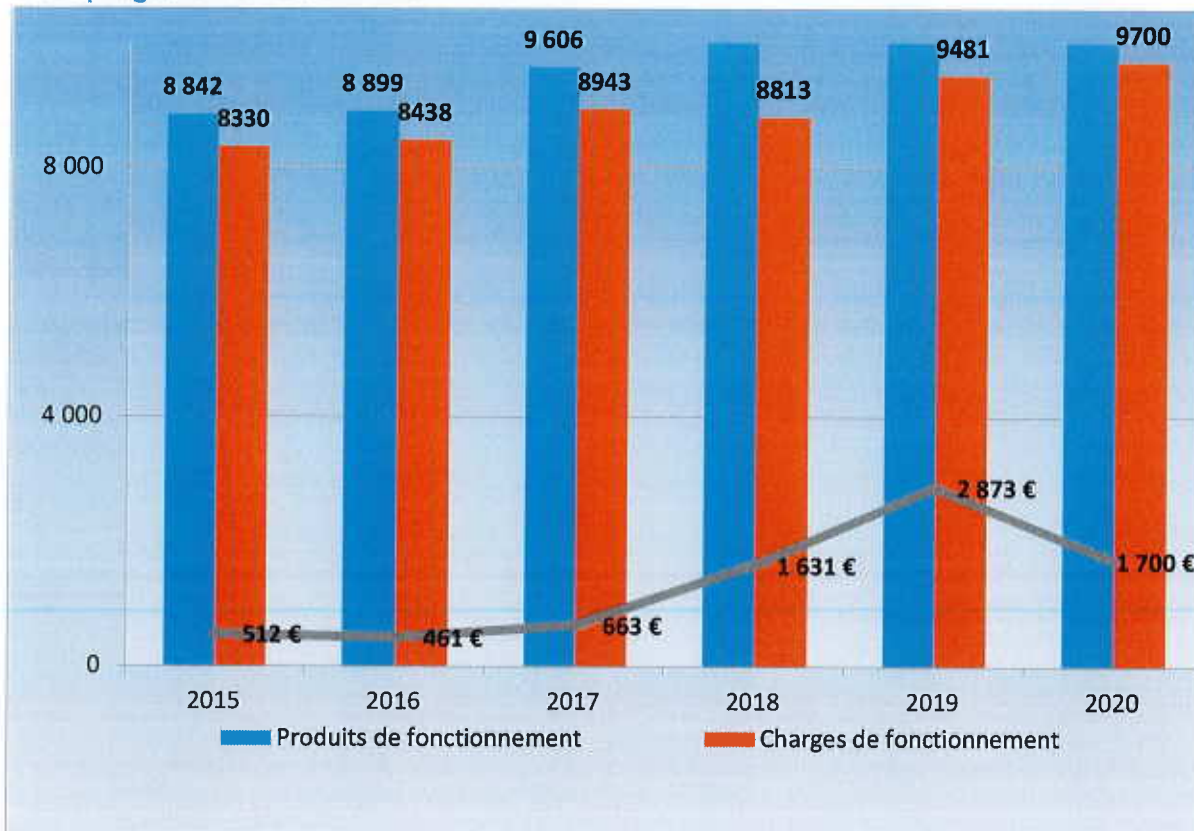
Evolution des dépenses d'investissements :



- **Le chapitre 20 regroupe les études et acquisitions de logiciels** pour une provision de 70 000 €
- **Le chapitre 21 regroupe les travaux dans les bâtiments, ceux concernant la voirie, et les acquisitions de matériel** pour un montant de 411 200 €
 - 21312 : 80 000 €**
 - Une provision pour des travaux à déterminer dans les groupes scolaires
 - 21318 : 50 000 €**
 - Une provision pour des travaux dans divers bâtiments
 - 2121 : 70 000 €**
 - Le renouvellement des tilleuls RDV 928 dont une partie avait été budgétée sur 2019
 - 2151 et 2152 : 90 000 €**
 - Une provision pour des travaux sur voiries et aménagements de voiries
 - 2182 : 20 000 €**
 - Acquisition véhicule police municipale
 - 2183 : 30 000 €**
 - L'acquisition de matériel informatique pour les services et les écoles
 - 2184 : 19 200 €**
 - L'acquisition du mobilier pour les écoles suivant ouvertures de classes et renouvellement mobilier dans les accueils de loisirs
 - 2188 : 52 000 €**
 - L'acquisition de matériel pour les écoles et les services
- **Le chapitre 16 concernant le remboursement du capital de la dette** pour 453 000 €

C/ L'ÉPARGNE ET LA DETTE

□ L'épargne de la collectivité.



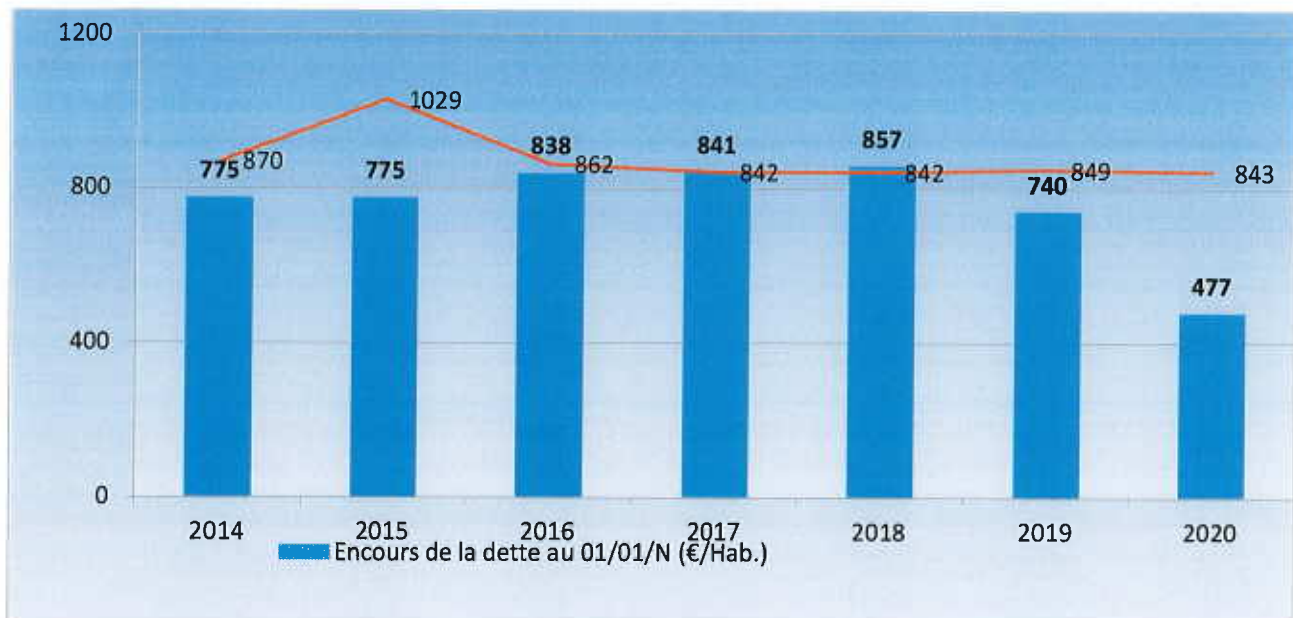
L'évolution des bases fiscales et des nouvelles recettes assurent un niveau toujours élevé de la capacité d'autofinancement. La baisse est due à la participation de l'aménageur pour la construction de l'école. En 2020 une participation pourrait être inscrite en cours d'année en fonction de l'avancée des études pour la construction de l'équipement sportif dans l'écoquartier « Des Meuniers ».

L'épargne nette suit la même évolution en raison de la politique de désendettement menée antérieurement par la Ville et qui permet de limiter les sommes à consacrer à l'amortissement de la dette. La ville peut donc envisager de dégager jusqu'à 1000K€ d'autofinancement net qui seront consacrés aux investissements à venir.

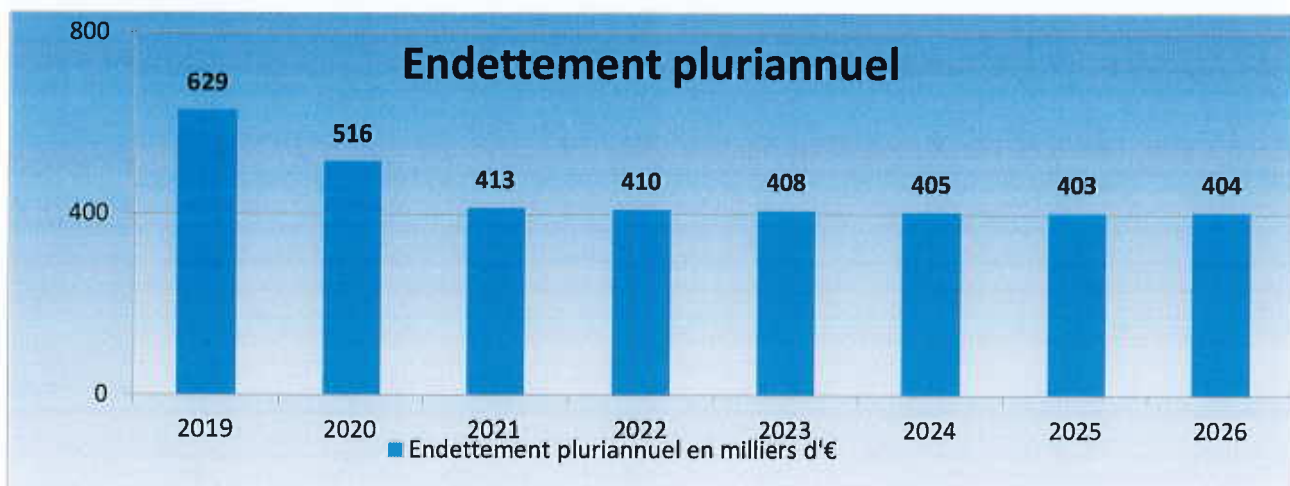
Pour mémoire, l'épargne brute ou CAF correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour les dépenses d'équipement après financement des remboursements de dette.

□ La dette

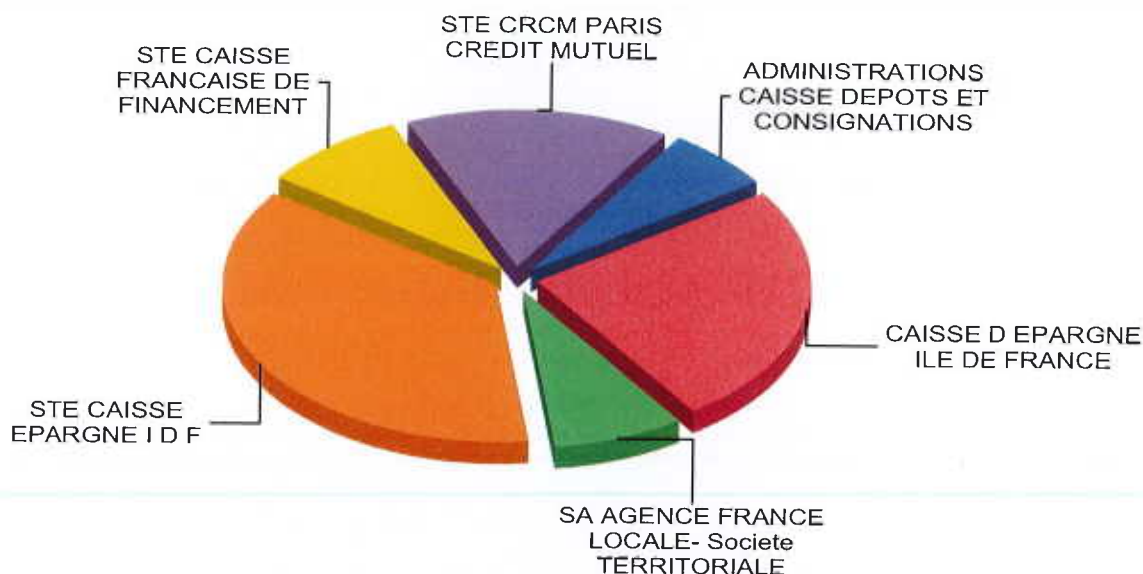
La structure de la dette de Bessancourt ne présente aucun risque puisqu'elle est constituée uniquement de taux fixes et sur des durées courtes pour la majeure partie soit 10 ans. Seuls les prêts consentis par la CDC sont sur une durée de 40 ans suivant le financement de deux bâtiments : maison de la petite enfance et agrandissement du restaurant scolaire à St Exupéry.



Le recours à l'emprunt reste modéré, une partie des emprunts contractés auprès de la Caisse d'Epargne ont fait l'objet fin 2017 d'un refinancement et d'un étalement afin de diminuer de façon conséquente les annuités à rembourser avec un début de remboursement en 2019. En 2019 le recours à l'emprunt a été de 500 000 €. Il devrait rester dans cette limite pour 2020 suivant les financements obtenus pour les investissements à inscrire sur 2020.



Répartition des échéances par prêteur pour l'exercice



■ ADMINISTRATIONS CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	32 396,20 €	6,3%
■ CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE	130 306,13 €	25,2%
■ SA AGENCE FRANCE LOCALE- Societe TERRITORIALE	40 148,80 €	7,8%
■ STE CAISSE EPARGNE I D F	187 962,29 €	36,4%
■ STE CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT	44 783,27 €	8,7%
■ STE CRCM PARIS CREDIT MUTUEL	80 545,24 €	15,6%
Total:	516 141,93 €	100,0%

2. LE VOLET RESSOURCES HUMAINES.

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective (issue notamment des bilans sociaux) et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

1) L'évolution des dépenses de personnel.

A. Evolution des dépenses et perspectives 2020

Sur la période 2018-2019 les dépenses de personnel ont augmenté de 4% (4933 k€ en 2018, 5 153 k€ en 2019). Cette augmentation s'explique par la mise en place obligatoire du CIA (Complément Indemnitaire Annuel) pour l'ensemble des agents, des avancements de grades, un apprenti au service communication.

Suite à l'élargissement de l'amplitude d'ouverture au public de la MDPE la Ville a recruté en septembre 2019 de 2 agents. Suite à l'ouverture du groupe scolaire Simone Veil un éducateur des APS, des vacataires et contractuels pour l'entretien, la restauration et l'ALSH et une ATSEM à temps non complet ont été recrutés. Les charges de personnel représentent la moitié des dépenses de fonctionnement. Leur maîtrise constitue donc un enjeu important dans un contexte financier contraint. Cependant ce ratio est à relativiser par rapport au choix de gestion des services. En effet, la grande majorité des services de la ville sont assurés en régie nous avons très peu d'externalisation. Contrairement à d'autres collectivités qui ont un ratio moins élevé mais ayant fait le choix d'externaliser un grand nombre des services.

En 2020, les charges de personnel resteront stables avec une projection d'augmentation de seulement 2% par rapport au budget 2019. Les recrutements ont été effectués majoritairement sur 2019 suivant l'évolution des services. Il reste à recruter un policier municipal ainsi qu'un ASVP pour répondre au même niveau de sécurité du territoire.

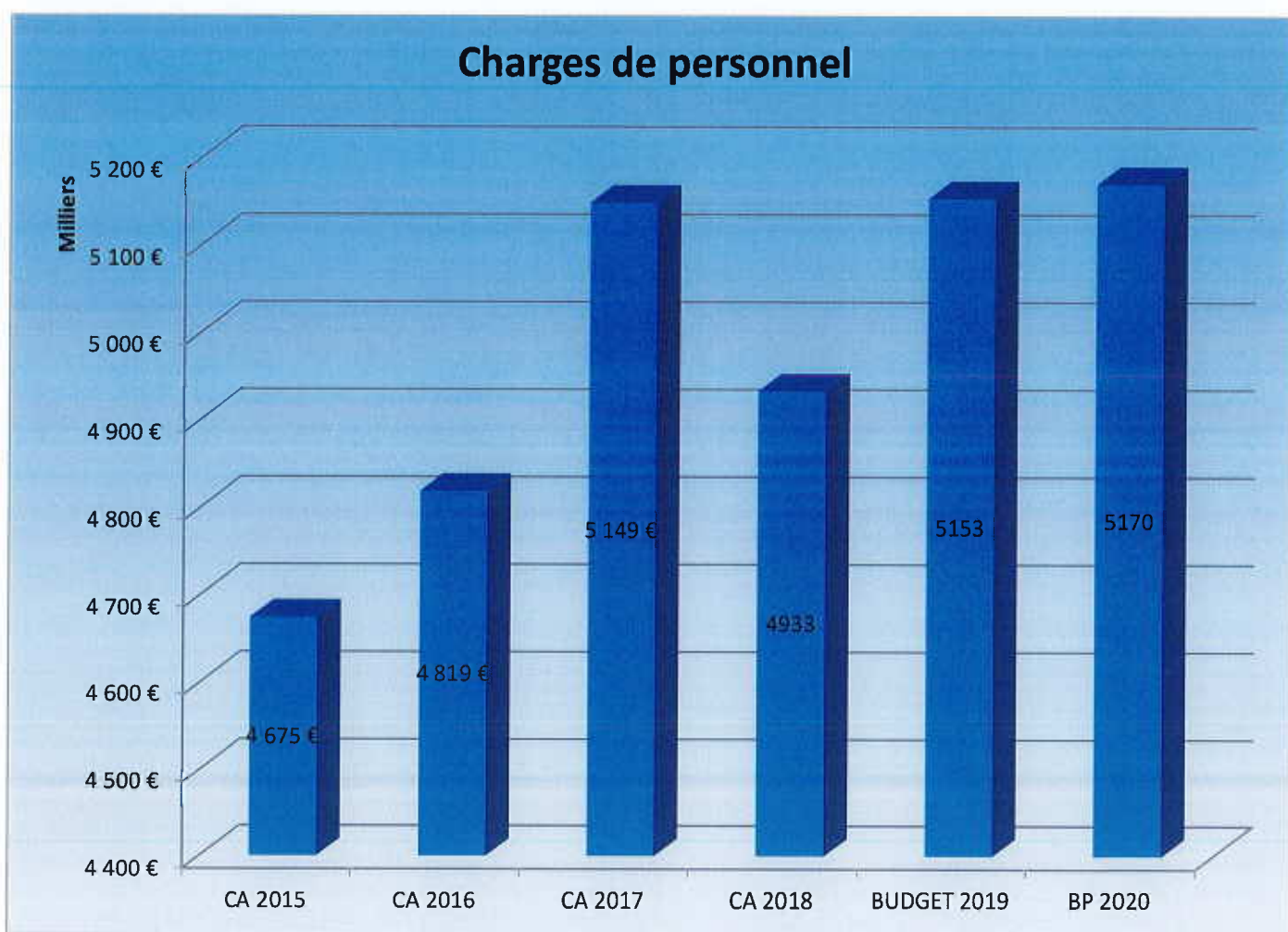


Tableau des effectifs au 01/01/2020

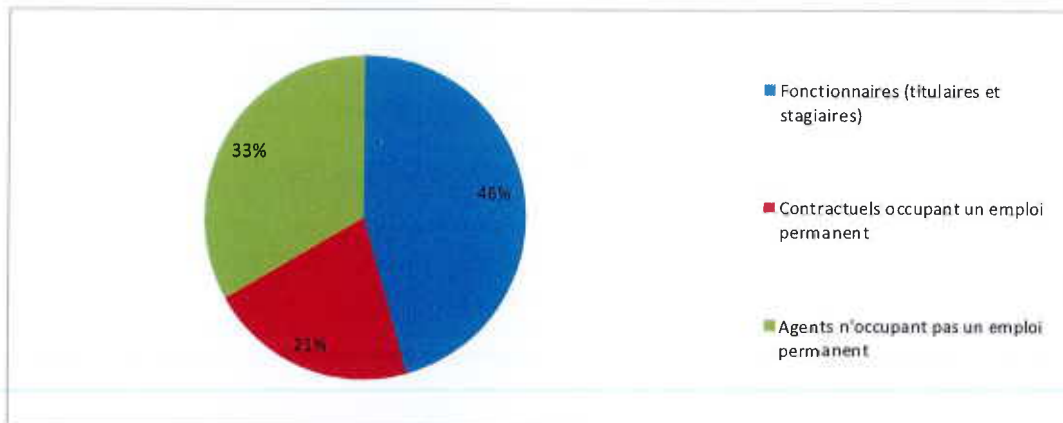
CAT.	FILIERES / GRADES	BUDGETAIRE	EFFECTIVEMENT POURVU au 01/01/2020				NON POURVU au 01/01/2020	
			TITULAIRE		NON TITULAIRE			
			TC	TNC	TC	TNC		
Administrative								
A	Attaché	5	1		2		2	
B	Rédacteur Principal de 1ère classe	1	1				0	
	Rédacteur	3			1		2	
C	Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	6	3	1			2	
	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	5	3				2	
	Adjoint Administratif Territorial	12	7		2		3	
Total Filière Administrative		32	15	1	5	0	11	
Technique								
A	Ingénieur	1			1		0	
B	Technicien Principal de 1ère classe	2	1				1	
	Technicien Principal de 2ème classe	1					1	
C	Agent de Maîtrise Principal	2	2				0	
	Agent de Maîtrise	3	3				0	
	Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe	17	15				2	
	Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe	2					2	
	Adjoint Technique Territorial	44	16	8	1		19	
Total Filière Technique		72	37	8	2	0	25	
México - Sociale								
A	Cadre supérieur de santé classe normale	1	0				1	
	Cadre de Santé de 1ère classe	1	1				0	
	Psychologue de classe normale	1				1	0	
	infirmière en soins généraux	1					1	
	Educateur de Jeunes Enfants 1ère classe	2	2				0	
	Puéricultrice classe normale	1					1	
	Educateur de Jeunes Enfants 2ème classe	2	1				1	
C	Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe	4	2		2		0	
	Agent Spécialisé Principal de 2ème classe des écoles maternelles	10	4		3	1	2	
	Agent Spécialisé Principal de 1ère classe des écoles maternelles	3	2				1	
Hors catégorie	Assistante Maternelle	15			10		5	
Total Filière Médico - Sociale		41	12	0	15	2	12	
Culturelle								
B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	1				0	
	Assistant de conservation	1	1				0	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1					1	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème Classe	1		1			0	
	Assistant d'enseignement artistique	11		1		10	0	
C	Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2ème classe	2	1				1	
	Adjoint Territorial du Patrimoine	1	1				0	
Total Filière Culturelle		18	4	2	0	10	2	
Sportive								
B	Educateur Territorial des A.P.S Principal de 1ère classe	1	1				0	
	Educateur Territorial des A.P.S	4			1		3	
Total Filière Sportive		5	1	0	1	0	3	
Animation								
B	Animateur	2	2				0	
C	Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe	8	7				1	
	Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1ère classe	1	1				0	
	Adjoint Territorial d'Animation	17	5		5		7	
Total Filière Animation		28	15	0	5	0	8	
Police Municipale								
B	Chef de service de police municipale	1	1				0	
C	Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	1					1	
	Brigadier chef principal	1					1	
	Gardien-brigadier	1					1	
Total Filière Police Municipale		4	1	0	0	0	3	
C	Emploi Service Civique	3					3	
C	Parcours Emploi Compétence	4			3	1	0	
TOTAL GENERAL		207	85	11	31	13	67	
			140					

B. Les agents sur emplois permanents (bilan social 2017)

Effectifs au 31 décembre 2017

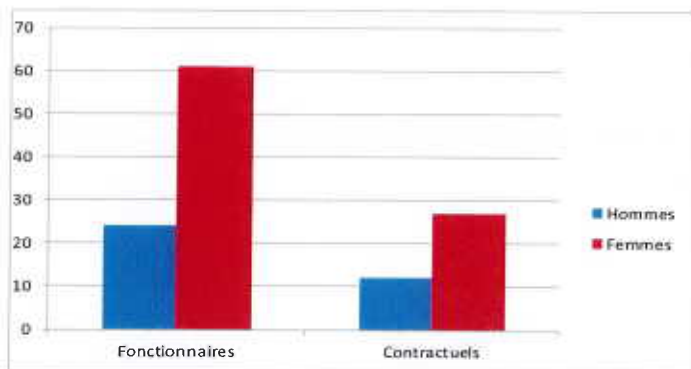
Effectifs globaux

Agents en position d'activité (tous statuts)	186
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	85
Contractuels occupant un emploi permanent	39
<i>dont agents remplaçants</i>	3
Agents n'occupant pas un emploi permanent	62

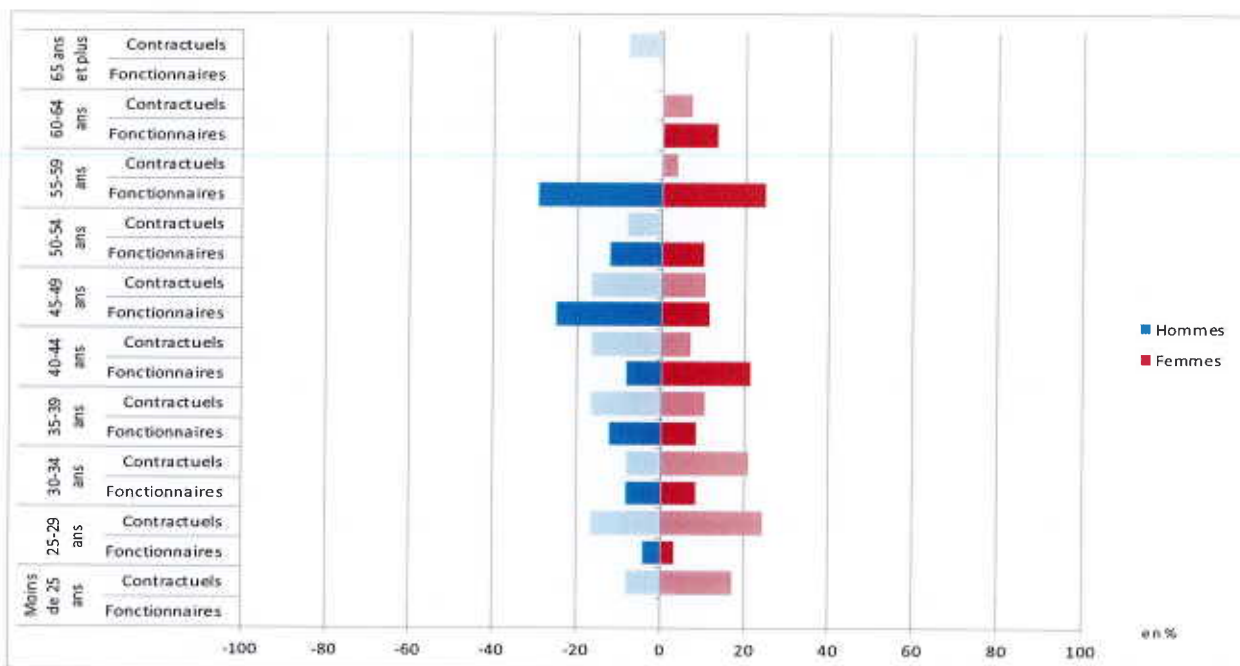


C. Effectifs et pyramide des âges (bilan social 2017)

Effectifs selon le sexe et le statut en 2017 - Agents sur emploi permanent



Pyramide des âges selon le statut en 2017 - Agents sur emploi permanent



D. La rémunération (bilan social 2017)

**3.1.1 et 3.2.1 - Rémunérations des fonctionnaires et de contractuels occupant un EMPLOI PERMANENT
ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2017**

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et les contractuels sur un emploi permanent.

Les rémunérations à prendre en compte sont les rémunérations annuelles des agents ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2017. Tous les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur).

3.1.1 et 3.2.1 incluent le traitement brut annuel, les indemnités de résidence, le supplément familial de traitement, les primes ou indemnités de toutes natures, ainsi que la NBI pour 3.1.1.

FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes		dont primes et indemnités au titre de l'article 111		dont primes et indemnités (y.c. heures supplémentaires) relevant de l'article 88 (hors remboursement de frais)		dont NBI		dont heures supplémentaires ou complémentaires (hors article 88)	
	3.1.1		3.1.1.1		3.1.1.2		3.1.1.3		3.1.1.4	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	47 634	89 087	0	71	15 172	22 356	277	215	0	1 157
Catégorie B	22 393	358 367	306	1 321	6 009	73 449	0	401	0	5 408
Catégorie C	556 797	1 215 213	600	3 522	90 866	211 332	158	612	8 669	34 193
Agents et ouvriers territoriaux de Mayotte (AOTM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	626 824	1 662 667	906	4 914	112 047	307 137	435	1 228	8 669	40 758

CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes		dont primes et indemnités		dont heures supplémentaires ou complémentaires	
	3.2.1		3.2.1.1		3.1.1.4	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	40 230	127 226	14 319	31 472	0	0
Catégorie B	77 103	51 186	11 089	9 152	291	0
Catégorie C	115 332	225 341	19 770	39 795	845	2 730
Agents et ouvriers territoriaux de Mayotte (AOTM)	0	0	0	0	0	0
Total	232 665	403 753	45 178	80 419	1 136	2 730

3.3.1 Rémunérations des agents sur EMPLOI NON PERMANENT ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2017

Champ : le tableau qui suit concerne les agents contractuels sur un emploi non permanent

	Montant total des rémunérations annuelles brutes	
	Hommes	Femmes
Assistants maternels	0	0
Assistants familiaux	0	0
Autres agents sur emploi non permanent (y compris collaborateurs de cabinet)	116 489	170 931
Total	116 489	170 931

2) Budget 2020

En termes de prospective pour l'année 2020, comme en 2019 la commune restera attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement. Chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacements poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression).

La gestion restera identique tout en améliorant le service rendu à la population, il s'agira donc

- D'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficacité.
- D'anticiper chaque départ (retraite/invalidité/mutation) et de continuer à examiner systématiquement toutes les demandes de remplacement liées à ces départs afin de contenir la progression de la masse salariale et d'adapter les profils aux nouveaux besoins.
- De continuer à mobiliser les responsables de services dans le pilotage de la masse salariale. Des formations adaptées seront reconduites en 2020.
- De poursuivre l'accompagnement des agents qui rencontrent des difficultés de santé.
- De maintenir une politique active d'avancement de grade, de promotion interne et de reconnaissance par le CIA lié aux évaluations professionnelles qui permettra de reconnaître l'implication des agents et leur valeur professionnelle.

Conclusion :

Ce projet de Budget Primitif 2020 reprend les principaux éléments présentés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le budget primitif 2020 permet la continuité des actions en fonctionnement déjà engagées depuis de nombreuses années ainsi que le fonctionnement général des services. Un budget supplémentaire sera adopté en juin prochain intégrant les nouveaux projets notamment en investissement de la nouvelle équipe municipale.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce projet de Budget Primitif 2020 de la Ville.